

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 113

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

OBJET

Etude sur le fonctionnement et l'évolution du marché aux fruits et légumes de la commune de Saint-Etienne-du-Grès.

**Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires
1.22.73**

RAPPEL

Lors du Budget primitif 2016, le Conseil Départemental a voté une enveloppe de crédits de 50 000 euros destinée à financer le fonds d'Assistance aux Communes pour l'Aménagement et la Gestion Agricole (programme 10206).

PRESENTATION DU PROJET

Par délibération du 9 juin 2016, la commune de Saint Etienne du Grès a sollicité l'aide financière du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour la réalisation d'une étude sur le fonctionnement et l'évolution du marché aux fruits et légumes et son positionnement par rapport au MIN de Châteaurenard.

A sa création, en avril 1935 la commune de Saint Etienne du Grès décide de créer un marché de producteurs à une époque où tous les villages provençaux vivaient autour de leur marché. Depuis 1935, son évolution est intimement liée au village. Il fonctionne toute l'année trois jours par semaine et accueille en moyenne, par journée d'ouverture, 440 producteurs et 230 acheteurs, soit 250 camions et 460 camionnettes ou véhicules particuliers, avec un maximum de 750 producteurs et 400 acheteurs/jour en pleine saison. Pour information, les producteurs sont issus à 60% des Bouches du Rhône, 25 % du département du Gard et 15% du Vaucluse.

Pour les élus de la commune, le marché représente une source de revenu essentielle, ainsi qu'une animation importante. Ce marché qui réunit plus de 2000 personnes par jour de marché, commercialise chaque année environ 1000 tonnes de marchandise, représentant un revenu d'environ 650 K€ par an et près de 200 K€ de bénéfice net par an.

A ce titre, la commune de Saint-Etienne du Grès a été amenée à s'interroger sur l'avenir et l'évolution de ce marché, au regard de trois éléments majeurs :

- le projet de redéploiement et de diversification des activités du MIN de Châteaurenard,
- le positionnement de la commune en réponse à un Appel à projets européens pour couvrir 2,2 hectares du marché par des panneaux photovoltaïques,
- le lancement d'une étude de requalification et de réaménagement du village.

Une rencontre avec les représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles a fait ressortir la nécessité de réaliser une étude sur l'avenir du marché aux fruits et légumes et sur les perspectives de son développement.

Ainsi, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles (CCIPA) assurera un rôle d'assistant à maîtrise d'ouvrage auprès de la commune, pour la définition d'un programme de développement du marché.

Ce programme s'articulera autour de deux phases principales et une phase optionnelle.

Phase 1 : Analyse du positionnement stratégique pertinent à retenir pour le marché du Grès.

Cette phase doit s'attacher à analyser le fonctionnement du marché de Saint-Etienne du Grès et son adéquation à l'évolution des attentes de la production et des circuits de distribution.

A partir des conclusions, il conviendra de s'interroger sur son positionnement, sa pertinence et sa complémentarité avec le MIN de Châteaurenard. En fonction des conclusions, des pistes de collaboration avec le MIN pourront être envisagées mais également d'autres types de développement sur le site du marché, en lien avec la valorisation des productions locales.

Le prestataire expliquera son analyse en distinguant entre autres les conditions de consolidation de l'existant, l'ouverture à de nouveaux produits, la diversification vers de nouvelles activités ainsi que le développement de collaborations ou de partenariats (MIN de Châteaurenard) ou des propositions d'investissement.

Phase 2 : Proposition d'un programme de développement :

Ce programme devra être composé de deux livrables avec d'une part un volet économique, qui précisera un programme détaillé d'actions à mettre en œuvre, leur phasage dans le temps et leur estimation financière, et d'autre part, un volet urbanistique qui précisera les travaux et schémas d'aménagement nécessaires, tenant compte de la spécificité du territoire de parc naturel ainsi que leur phasage dans le temps et l'estimation financière. Une attention sera apportée aux aspects environnementaux du projet.

Phase 3 (phase optionnelle) : Accompagnement à la mise en œuvre opérationnelle du programme.

Une fois le programme de développement validé par le comité de pilotage et le conseil Municipal, le Maître d'ouvrage pourra engager une première étape de mise en œuvre de l'une ou plusieurs des propositions.

La réalisation de cette mission sera suivie par un comité de pilotage qui rendra compte au conseil Municipal, seul organe décisionnaire. Son objectif est d'orienter le projet à chaque phase du dossier.

L'échéancier de réalisation des prestations est estimé dans le courant du deuxième semestre 2016 dans la mesure où l'octroi des subventions sollicitées aura été notifié.

Le budget prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES HT EN €	RECETTES HT EN €
.Coût de l'étude 40 000	. Autofinancement communal 40 %..... 18 000
. Mission d'assistance au Maître d'ouvrage 5 000	. CD 13 30 %..... 13 500
	. CR PACA 30 %..... 13 500
TOTAL 45 000	TOTAL 45 000

Considérant la nécessité de cette étude pour l'organisation future du marché aux fruits et légumes, je vous propose d'intervenir à hauteur de la demande soit 13 500 euros.

INCIDENCE FINANCIERE

N° programme	N° opération	Libellé	Imputation	N° A.P.	Engagement
10206	A créer	FASCAGA 2016	65-928-65734	Hors AP	13 500 €

PROPOSITION

Sur proposition de Monsieur le Délégué à l'Agriculture, je vous invite, mes chers collègues, à vous prononcer sur ce rapport et au bénéfice de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL